Image not found or type unknown

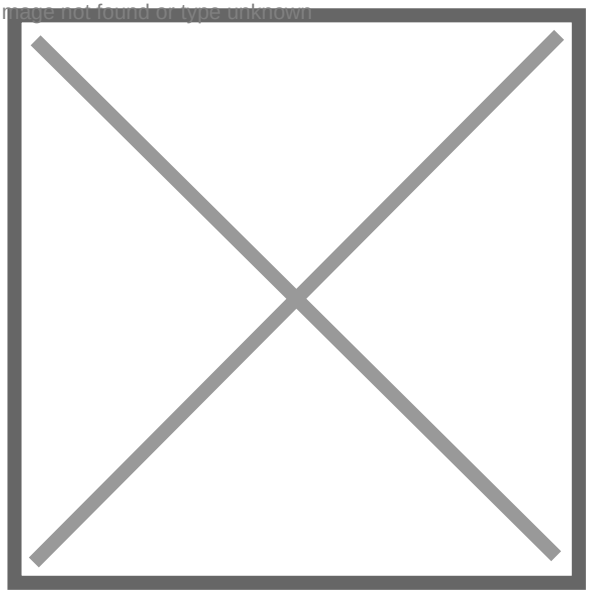

Etat des lieux, obligation locataire et proprietaire

Par **sissi83_old**, le **06/12/2007** à **11:22**

bonjour, je suis locataire depuis le 1er novembre 2004, à mon entree le vidage de la fosse septique n'avait pas ete fait (ce dernier date de 2001) et le ramonage n'avait pas ete fait non plus.

Je me trouve aujourd'hui dans l'obligation de vider la fosse ce que je vais faire mais puis je le jour où je donne conges m'appuyer sur le fait qu'à l'entree des lieux rien n'était fait et comment puis je me defendre et avoir gain de cause sachant que ma proprio est une ancienne avocate :o)))

A l'époque elle gerait directement sa maison, ensuite c'est une agence qui a pris le relais depuis mon entree, un constat des lieux a donc ete fait à mon entree mais pas à la sortie des anciens locataires, puisque la proprietaire n'était pas sur les lieux.

Par ailleurs, j'ai rachete à l'ancienne locataire des radiateurs radiants qu'elle avait posés car les anciens radiateurs (datent de 75)ne marchaient plus.

La proprietaire ayant obligation de "chauffage" je lui ai propose par l'intermediaire de l'agence de racheter ces radiateurs que j'avais payes et je n'ai jamais eu de reponse. J'ai donc indique sur l'état des lieux d'entree, que j'avais acheté ces radiateurs à l'ancienne locataire, je possede la facture et un mot de l'ancienne locataire, j'ai precise sur l'etat des lieux que je retirai ces radiateurs à mon depart. Suis je dans la legalite ? meme si j'ai paye ces radiateurs et l'ai idique avec accord de l'agence qui a signe l'etat des lieux ?

Je n'ai rien contre les avocats mais ma proprietaire joue beaucoup de tout ça pour payer le

minimum alors que je paye quand meme 1200 euros de loyer pour un phenix de 85m2.

Enfin, cette derniere a juste elagué sur 30cm des arbres à mon entree car les couper coutait trop cher, ceux ci sont vieux (haies de lauriers amandes) et etaient deja à moitie grilles. Je precise qu'ils sont à 4m de haut environ, j'ai eu beau arroser enormement cet ete, avec le manque d'eau, la secheresse finit par avoir raison de ces pauvres arbres et je crains qu'ils ne meurent. Suis je responsable de la secheresse ? ainsi que du manque d'entretien de la proprietaire ? Merci de m'aider, car tout ça me preoccupe beaucoup et cette femme est un vrai dragon, meme les entreprises ne veulent plus travailler avec elle. Si vous aviez des textes et lois sur lesquels je puis m'appuyer pour me defendre, en effet, ayant de plus des soucis de sante, elle me sent fragile et donc vulnerable.

Bonne journee et merci pour votre aide

Sylvie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés